

Borex : résultats du troisième trimestre

Montréal (Québec), le 5 novembre 2014 –Borex inc. (BLX :TSX) (« Borex » ou la « Société ») enregistre une hausse importante de sa production (MWh), de ses produits de la vente d'énergie, de son BAIIA ainsi que de sa marge brute d'autofinancement ajustée⁽³⁾ par rapport au trimestre correspondant de 2013 grâce à la mise en oeuvre de son plan de croissance et à la contribution de nouveaux actifs mis en service au cours des douze derniers mois.

FAITS SAILLANTS

- Contribution des récentes mises en service au Canada soit la phase I du site éolien de la Seigneurie de Beupré (136 MW part nette de Borex) et le site hydroélectrique Jamie Creek (22 MW) ainsi que les sites éoliens en France, La Vallée (32 MW) et Vron (8 MW).
- Acquisition du site éolien Calmont en France (14 MW).
- Avancement, selon les attentes, des travaux de construction des sites éoliens Seigneurie de Beupré phase II (34 MW part nette de Borex), Témiscouata I (25 MW), Fortel-Bonnières (23 MW) et St-François (23 MW) dont la mise en service prévue au cours des prochains mois augmentera de 16 % la puissance installée actuelle de 674 MW.

« Les résultats du trimestre sont généralement conformes à nos attentes alors que les sites mis en service au cours de la dernière année ont plus que compensé les conditions hydrauliques moins favorables comparativement à la même période l'an dernier » mentionne Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Borex. Il ajoute que « par ailleurs, nous continuons de réaliser nos projets à l'intérieur de nos budgets et nos échéanciers et disposons d'un bilan solide nous permettant de poursuivre de nouvelles opportunités de croissance ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS (sur une base de consolidation proportionnelle)⁽¹⁾

(en millions de dollars, sauf les montants par action et la marge du BAIIA)	Périodes de trois mois closes les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Production (GWh)	391,6	264,7	1 468,8	1 050,0
Produits de la vente d'énergie	42,9	28,7	172,2	119,5
BAIIA	23,3	13,2	107,2	70,5
Marge du BAIIA (%)	54,3	46,0	62,3	59,0
Résultat net ⁽²⁾	(9,2)	(7,6)	(5,6)	(4,7)
Par action (de base)(\$) ⁽²⁾	(0,24)	(0,20)	(0,15)	(0,12)
Marge brute d'autofinancement ajustée ⁽³⁾	7,6	2,9	56,3	35,1
Par action (de base)(\$) ⁽³⁾	0,20	0,08	1,47	0,93

(1) Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Borex (borex.com) et de SEDAR (sedar.com).

(2) Attribuable aux actionnaires de Borex.

(3) En 2013, la date prévue pour le paiement des intérêts sur les débetures convertibles de 8,3 M\$ étant le 30 juin (un jour férié), ces derniers ont été déboursés le 2 juillet. La marge brute d'autofinancement pour la période de trois mois close le 30 septembre 2013 a été ajustée pour exclure ce déboursé.

Pour le troisième trimestre de 2014, les produits de la vente d'énergie s'élèvent à 42,9 M\$, soit une progression de 49 % comparativement à 28,7 M\$ réalisés à la même période l'an dernier. Le

BAIIA trimestriel atteint 23,3 M\$ comparativement à 13,2 M\$ en 2013, représentant une progression de 77 % et la marge du BAIIA se chiffre à 54,3 % comparativement à 46,0 %. Finalement, la marge brute d'autofinancement ajustée⁽³⁾ se chiffre à 7,6 M\$ ou 0,20 \$ par action pour le trimestre comparativement à 2,9 M\$ ou 0,08 \$ par action pour la période de trois mois close le 30 septembre 2013.

De plus, Boralex possède, en date du 30 septembre 2014, une solide encaisse de 138,1 M\$, incluant l'encaisse réservée pour les projets en construction. Cette position de liquidités continue de servir au développement et à la croissance de la Société.

PERSPECTIVES

Boralex se donne comme objectif stratégique et financier de regrouper, d'ici la fin de 2016, une base d'actifs d'environ 950 MW et d'atteindre un BAIIA de 200 M\$ (sur une base de consolidation proportionnelle) et ce, sans dilution de ses actionnaires actuels. À court, moyen et long termes, la Société entend continuer de se distinguer parmi les rares producteurs canadiens et mondiaux entièrement voués au développement et à l'exploitation d'énergies renouvelables, notamment par sa capacité à réaliser de forts taux de croissance de ses activités et de ses résultats. Afin de réaliser ses objectifs de croissance, Boralex demeurera une entreprise solide, innovatrice, axée sur des objectifs clairs, rigoureuse dans l'atteinte de ses cibles de rendement et guidée par une vision à long terme, tant à l'égard de ses sources de production que dans ses choix de marchés et sa façon de développer ses projets.

À très court terme, Boralex participera à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution de 450 MW d'énergie éolienne à être livrée en 2016 et 2017. De plus, Boralex explore d'autres possibilités de développement en éolien, hydroélectricité et solaire notamment en France, au Danemark, au Québec, en Ontario, et en Colombie-Britannique.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 13¢ par action ordinaire. Ce dernier sera versé le 15 décembre 2014 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 novembre 2014. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89(14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 650 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant environ 250 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise le BAIIA et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

Consolidation proportionnelle

Le rapport intermédiaire comporte également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi les tableaux qui sont inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS avec celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.com